

■ PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Dispenses et portabilité : *constituer un dossier* qui tient en contrôle

Mardi 13 octobre 2026, 12h00. Trente minutes, puis quinze minutes de questions.

Une dispense se juge sur pièces. *Sans pièce, c'est tout le régime qui paie.*

2

FAMILLES DE DISPENSES

Celles de droit, et celles que l'acte doit prévoir

3 ans

PLUS L'ANNÉE EN COURS

La période qu'un contrôle peut redresser

12 mois

AU PLUS

La portabilité des garanties après le départ

■ TRENTE MINUTES

Au programme

- N° 01 **Un cas pratique**, posé tout de suite, résolu à la fin.
- N° 02 **Trois points clés** : les dispenses opposables, le dossier qui tient, la portabilité.
- N° 03 **La résolution**, qualification et chiffrage du risque sur trois ans.
- N° 04 **Un quiz** de validation.
- N° 05 **La fiche mémo**, déjà dans votre boîte, renvoyée à tous après la session, présents ou non.

Les questions se posent dans le chat à tout moment. J'y réponds pendant les quinze dernières minutes.

■ ANIMATION

Jean-Sébastien Lefèvre

Président d'ACTISOLUTIONS SAS, le cabinet derrière la marque Odito, établi à Rosières-près-Troyes.

- Ce que je fais tous les jours : auditer la conformité des régimes santé et prévoyance pour des cabinets d'expertise comptable et des courtiers.
- Ce que je ne fais pas : vendre le contrat d'assurance. L'audit se facture à l'acte, que votre client change de contrat ou non.
- Ce qui m'a amené à ce sujet : il touche directement la couverture de l'entreprise. Quand les indemnités journalières baissent, c'est au contrat et à l'acte de mise en place de suivre.

■ CE QUE FAIT ODITO

Cabinet, *pas plateforme.*

Audit de conformité

Vous déposez les contrats santé et prévoyance et les actes de mise en place. Nous rendons un rapport hiérarchisé, contrat par contrat, sous **48 heures ouvrées**.

Production de la DUE

L'acte conforme à la convention et au droit social, rédigé, mis en forme, **signé électroniquement** par le dirigeant.

Référentiel de 630 CCN

Les obligations de branche, les taux, les organismes recommandés, tenus à jour en continu. C'est ce référentiel qui alimente chaque audit.

Vous restez l'interlocuteur unique de votre client. Nous n'apparaissions pas devant lui si vous ne le souhaitez pas.

■ LE CAS

Une TPE, six salariés, deux dispenses.

LA SITUATION

- Régime santé par DUE, **aucune dispense prévue**. Quatre salariés affiliés.
- **M. A**, embauché en 2022 : « j'ai déjà une mutuelle ». Rien d'écrit. Son contrat individuel a pris fin le 31 décembre 2022.
- **M. B**, ayant droit sur le contrat de son épouse, à titre facultatif. Demande signée, aucune attestation.
- **Mme C**, en CDI depuis 2019, part en rupture conventionnelle le 31 octobre 2026.

VOS RÉPONSES DANS LE CHAT

Les dispenses de M. A et de M. B tiennent-elles ?

Que risque l'entreprise sur un contrôle ?
Et que doit faire le cabinet pour Mme C ?

■ POINT CLÉ N° 01

Deux familles de dispenses, à ne pas confondre.

	DISPENSES DE DROIT	DISPENSES À PRÉVOIR DANS L'ACTE
Le texte	Art. D. 911-2 CSS	Art. R. 242-1-6 CSS
Les risques	Santé uniquement	Santé et prévoyance
Opposables	Même si l'acte n'en dit rien	Seulement si l'acte les prévoit
Qui décide	Le salarié, à son initiative	Le salarié, dans les cas que l'acte ouvre

Dans les deux cas, l'employeur doit pouvoir produire la demande écrite du salarié.

■ ART. D. 911-2 CSS, SANTÉ

Les dispenses de droit

- **Bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire**, jusqu'à la fin de ce droit.
- **Contrat individuel détenu à l'embauche**, ou à la mise en place du régime, jusqu'à son échéance. Pas un contrat souscrit après.
- **Couverture au titre d'un autre emploi**, y compris comme ayant droit : régime collectif obligatoire, fonction publique, contrat Madelin, régime local d'Alsace-Moselle, IEG.

Ayant droit

La dispense joue même si le salarié est couvert à titre **facultatif** sur le contrat de son conjoint. Cass. soc., 7 juin 2023, n° 21-23.743, suivi par le BOSS depuis le 1^{er} mai 2024. La refuser oblige à rembourser les cotisations prélevées.

■ ART. R. 242-1-6 CSS, SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Les dispenses que l'acte *doit prévoir*

- Salariés présents lors de la mise en place du régime par décision unilatérale.
- CDD d'au moins douze mois, qui justifient d'une couverture individuelle. CDD de moins de douze mois.
- Temps partiels et apprentis dont la cotisation atteindrait au moins 10 % de la rémunération brute.
- Bénéficiaires de la C2S, titulaires d'un contrat individuel, salariés couverts par un autre régime collectif, **justifié chaque année**.

Si la DUE ne prévoit pas le cas, il n'existe pas. Un CDD de trois mois qui refuse l'affiliation dans une entreprise dont l'acte est muet doit être affilié.

■ CE QU'ON VOIT EN DOSSIER

Cinq dispenses *qui ne tiennent pas*

CE QU'ON TROUVE	POURQUOI ÇA NE TIENT PAS
« J'ai déjà une mutuelle », à l'oral	Aucune demande écrite : la dispense n'existe pas
Contrat individuel souscrit après l'embauche	Le cas exige un contrat détenu à l'embauche
Contrat individuel arrivé à échéance	La dispense s'arrête à l'échéance, il faut affilier
CDD dispensé, DUE muette	Cas facultatif non prévu par l'acte
Demande sans mention de l'information préalable	La demande est incomplète

■ POINT CLÉ N° 02

Le dossier d'une dispense, *quatre pièces*.

N° 01 • LA DEMANDE

Écrite, à l'initiative du salarié, datée. Elle nomme le cas invoqué et mentionne qu'il a été informé des conséquences de son choix.

N° 02 • LE
JUSTIFICATIF

Attestation de C2S, contrat individuel avec son échéance, attestation de l'organisme du conjoint. Chaque année pour une couverture collective ailleurs.

N° 03 • LA DATE DE
FIN

Fin de la C2S, échéance du contrat. À cette date, le salarié est affilié.

N° 04 • LA
CONSERVATION

L'employeur doit pouvoir produire la demande, y compris après le départ du salarié, sur toute la période contrôlable.

■ CE QUE COÛTE UNE DISPENSE SANS PIÈCE

Le régime perd son exonération, *pas seulement le salarié.*

100 %

RÉINTÉGRATION DE PRINCIPE

Toutes les contributions patronales du régime, dans l'assiette des cotisations

× 1,5

BASE RÉDUITE, PIÈCE ABSENTE

Sur les seules sommes qui font défaut, si le manquement n'est pas intentionnel

× 3

BASE RÉDUITE, AUTRES CAS

Sans jamais dépasser le redressement intégral

La base réduite n'est pas automatique : l'employeur doit reconstituer les sommes **de manière probante**. Sans dossier, il n'y a rien à reconstituer.

ART. L. 133-4-8 ET L. 244-3 CSS • CASS. 2E CIV., 1ER FÉVRIER 2024, N° 22-12.207

■ POINT CLÉ N° 03 • ART. L. 911-8 CSS

La portabilité, *quand le salarié part.*

QUI

L'ancien salarié dont la rupture ouvre droit à l'assurance chômage, sauf faute lourde. Licenciement pour faute grave, rupture conventionnelle, fin de CDD compris.

COMBIEN DE TEMPS

La durée du dernier contrat, ou des derniers contrats consécutifs chez le même employeur, arrondie au mois supérieur. Douze mois au plus, et tant que dure l'indemnisation.

QUOI

Les garanties santé et prévoyance de l'entreprise, identiques, ayants droit compris, sans cotisation pour l'ancien salarié.

L'EMPLOYEUR

Il signale le maintien dans le certificat de travail et informe l'organisme assureur de la cessation du contrat.

■ AU MOMENT DU DÉPART

Les oublis *qui engagent l'employeur*

- **La mention absente du certificat de travail.** Le salarié qui n'a pas été informé peut demander réparation, et le préjudice peut être lourd si un arrêt ou un décès survient.
- **La radiation sèche chez l'assureur,** sans déclarer la portabilité.
- **Le refus pour faute grave,** ou les douze mois accordés d'office.
- **Les ayants droit oubliés,** ou une cotisation réclamée à l'ancien salarié.

À la fin de la portabilité, l'organisme propose le maintien de la couverture santé à titre individuel (art. 4 de la loi Évin du 31 décembre 1989).

Retour au cas pratique

SALARIÉ	QUALIFICATION	CE QU'IL FAUT FAIRE
M. A	Aucun écrit, et plus aucun cas depuis l'échéance de 2022	Affilier maintenant
M. B	Dispense de droit au fond, mais sans justificatif	Obtenir l'attestation, puis la renouveler
Mme C	Portabilité : rupture conventionnelle, plus de douze mois d'ancienneté	Certificat de travail, assureur, douze mois au plus

CHIFFRAGE SUR 3 ANS, ASSIETTE RÉINTÉGRÉE	MONTANT
Réintégration intégrale : 4 affiliés $\times$ 600 € $\times$ 3 ans	7 200 €
Base réduite, A et B au motif de la pièce absente : 3 600 € $\times$ 1,5	5 400 €
Base réduite, A au fond ($\times$ 3) et B pièce absente ($\times$ 1,5), plafonnée	7 200 €

Hypothèses : cotisation santé de 100 € par mois, moitié employeur, soit 600 € par an et par salarié. L'année 2026 est aussi exposée.

■ DEUX DISPENSES MAL TENUES

7 200 €

d'assiette réintégrée sur trois ans, pour une TPE de six salariés. La base réduite en fait tomber 1 800 € au mieux, et rien si l'une des dispenses n'a aucun fondement.

La vraie économie, c'est le dossier tenu avant le contrôle.

■ UNE QUESTION, TROIS RÉPONSES

À vous

Un salarié embauché en mars 2026 est couvert à **titre facultatif**, comme ayant droit, sur le contrat collectif de l'entreprise de son épouse. La DUE santé ne prévoit aucune dispense. **Que fait l'employeur ?**

RÉPONSE A

*Il refuse : la DUE
ne prévoit rien*

RÉPONSE B

*Il refuse : la
couverture doit
être obligatoire*

RÉPONSE C

*Il accepte, sur
demande écrite et
justificatif*

Réponse dans le chat, une lettre suffit.

■ LA RÉPONSE

Réponse C, *il accepte*

A, LA DUE NE PRÉVOIT RIEN

Indifférent : c'est une dispense de droit, article D. 911-2. Elle s'impose même si l'acte est muet.

B, LA COUVERTURE DOIT ÊTRE OBLIGATOIRE

C'était l'ancienne lecture de l'URSSAF. Cass. soc., 7 juin 2023, n° 21-23.743, puis le BOSS depuis le 1^{er} mai 2024.

C, DEMANDE ÉCRITE ET JUSTIFICATIF

La dispense est de droit, mais le dossier reste dû : demande écrite, attestation de l'organisme du conjoint.

Une dispense de droit ne dispense pas du dossier. C'est ce qui sépare M. B, bon au fond, d'une dispense qui tient en contrôle.

■ CE QUE VOUS REPARTEZ AVEC

La fiche, *et le replay*

La fiche mémo

Une page : les deux familles de dispenses, les quatre pièces du dossier, le mécanisme de la base réduite, la portabilité. **Déjà dans votre boîte**, envoyée à l'inscription. Je la renvoie à tous après la session.

Le replay et la présentation

Comme pour la session 1, la vidéo et la présentation en PDF sont publiées sur le blog d'Odito, avec l'article qui reprend le cas pratique.

La fiche dit **ce que le dossier doit contenir**. L'audit dit **ce qui manque dans celui de votre client**.

■ LES DEUX SESSIONS SUIVANTES

Toujours trente minutes, toujours à midi

DATE	SUJET	CE QU'ON Y RÈGLE
Jeudi 19 novembre	Arrêt long d'un cadre, la bascule vers la prévoyance	Franchise, relais du contrat, et ce que la baisse des IJSS change pour l'assureur
Jeudi 17 décembre	Caractère collectif et obligatoire	Vérifier l'exonération avant un contrôle URSSAF

Rien à faire

Votre inscription vaut pour le cycle : les invitations des deux sessions suivantes partiront à la même adresse. Si un confrère veut s'y joindre, il s'inscrit sur odito.fr/webinaire, où il retrouve aussi les replays.

Vos questions.

Quinze minutes. Posez dans le chat, je prends dans l'ordre. Ce à quoi je ne répons pas aujourd'hui, je le reprends par mail.

LE CABINET

Odito, une marque
d'Actisolutions SAS
4 rue Gustave Eiffel, 10430
Rosières-près-Troyes

POUR ALLER VOIR

odito.fr
odito.fr/webinaire

POUR M'ÉCRIRE

jean-sebastien@odito.fr
Réservation d'une
démonstration sur le site